

REGLEMENT TRAIL DES SABLES 2024 CHALLENGE ENTREPRISES

Article 1 : INSCRIPTIONS

Après la date limite d'inscription officielle (15 Septembre 2024 23h59), les inscriptions pourront être enregistrées en fonction des dossards disponibles. Celles-ci seront prises en compte dans l'ordre d'arrivée des dossiers.

Non licenciés : seules sont prises en compte les inscriptions accompagnées du règlement, d'un certificat médical ou d'une photocopie (certifiée conforme par l'intéressé(e)).

Pour les licenciés : à jour de leurs licences FFA nécessitant un examen médical, pour les autres licences joindre un certificat médical.

La course est ouverte à partir de la catégorie Junior pour le « trail sport », à partir de la catégorie cadet pour la « rando trail »

Droits d'inscription :

- Inscription challenge entreprise en partenariat avec Le MEDEF 50€ (Trail Sport) 40€ (Rando Trail) incluront le T-shirt finisher et Le T-shirt collector pour chaque participant

Pour chaque inscription effectuée sur le trail sport ou la rando trail 10€ seront reversés à l'association Eclats De L'Île

Article 2 : PARTENARIAT ASSOCIATION ECLATS DE L'ÎLE

Pour Cette édition 2024 La Dominicaine Athlétisme a souhaité s'engager dans un partenariat solidaire avec l'Association Eclats de l'Île. Pour chaque inscription effectuée sur le trail sport ou la rando trail 10€ lui seront reversés (à minima).

Chaque coureur OU comité d'entreprise aura la possibilité sur demande d'obtenir un Reçu Fiscal pour le don effectué. Pour ce faire les renseignements nécessaires vous seront demandés sur le site Top Chrono au moment de votre inscription en ligne.

Le Trail des Sables devient donc une course solidaire, en prenant la décision de vous inscrire vous contribuerez par votre don à soutenir l'association Eclats de l'Île dans ses oeuvres.

Article 3 : PIÈCES JUSTIFICATIVES

Attention ! Inscription conditionnée par l'envoi d'un certificat médical de non contre-indication la pratique de la course à pied en compétition délivré moins de 1 an avant la course (Photocopie certifiée par l'assuré(é) autorisée). Les licenciés en sont dispensés.

Article 4 : DOSSARDS

Les dossards seront retirés dans les magasins Running conseil :

- le Mercredi 18 septembre de 14h à 18h (à St

Pierre)

- le vendredi 20 septembre de 14h à 18h (à St Paul).

Article 5 : ARRIVEE/DEPART

Le parcours du Trail sport et de la rando trail sont soumis au mouvement des marées et à la houle et sont donc susceptibles d'être modifiés jusqu'à la dernière minute.

A l'occasion du 130e Anniversaire de La ville de L'ETANG SALE, Les départs et arrivées des différentes courses s'effectueront au Stade du Centenaire à L'Etang Salé Les Hauts

Article 6 : ASSISTANCE MEDICALE

Elle est confiée à une équipe de secouristes et à la présence de 2 ambulances permettant une évacuation sanitaire rapide en cas de nécessité. Les organisateurs pourront déclarer hors course un coureur pour des raisons médicales et de sécurité. Tout coureur mis hors course décidant de continuer l'épreuve le fera sous son entière responsabilité et l'organisation ne pourra être tenue responsable en cas d'accident. La sécurité sur le parcours est assurée par les signaleurs.

Article 7 : CHRONOMETRAGE

Le chronométrage sera assuré par la société Top chrono et effectué grâce à une puce.

Article 8 : PARCOURS TRAIL SPORT

Parcours sablonneux et chemins forestiers. Plage et bord de mer, et le reste en forêt.

Le départ sera donné à 16h30 du Stade du Centenaire A l'Etang Salé Les Hauts.

Puis vous passerez par:

- Rue du casier(km1)
- Ravine sèche (km2)
- Sentier côtier « cairns » (km4)
- Gouffre (km5)
- Bassin pirogue (km7)
- Plage Etang Salé Les bains (km8)
- Ravine Mulla (km9) RAVITAILLEMENT
- Aire de pique nique (km11)
- Gros Piton Rond (km13)
- Piton Reinette (km16)
- Terrain Para (km17) RAVITAILLEMENT
- Chemin Ban Colon (km19)
- ARRIVEE Stade du Centenaire (km21)

[Lampe frontale obligatoire](#)

Article 8 bis: Parcours Rando Trail

Parcours sablonneux et chemins forestiers. Vous évoluerez Principalement en forêt. Parcours accessible et praticable en randonnée ou en trail à votre rythme.

Le départ sera donné à 16h30 du Stade du Centenaire A l'Etang Salé Les Hauts.

Puis vous passerez par:

- Rue du casier(km1)
- Ravine sèche (km2)
- Piton Rouge (km3,5)
- Piton Reinette (km5,5)
- Terrain Para (km6,5) RAVITAILLEMENT
- Chemin Ban Colon (km9)
- ARRIVEE Stade du Centenaire (km10,5)

[Lampe frontale obligatoire](#)

Article 9 : RAVITAILLEMENTS

2 ravitaillements sur le parcours Trail Sport et sur le parcours Rando trail

A l'arrivée rafraichissements pour les participants.

Article 10: Challenge Entreprise

Nous organisons cette année en partenariat avec Le Medef un challenge entreprise.

Il y aura à l'issue du Trail Sport et de La Rando Trail, un classement des 3 équipes entreprise les plus performantes (ce classement sera effectué en cumulant les temps des 3 premiers coureurs de chaque entreprise).

Il sera également possible de constituer des équipes issues de diverses entreprises (cas notamment des auto-entrepreneurs).

Enfin Nous récompenserons également les 3 entreprises les plus représentées sur l'ensemble des 2 courses (plus grand nombres de participants).

Article 11 : SECURITE

Pour assurer le bon déroulement de notre épreuve, des signaleurs seront présents à toutes les intersections, un second poste de secours sera positionné au 2^e ravitaillement (17^e kilomètre). Le balisage du parcours sera effectué avec de la rubalise.

Des parkings seront à votre disposition, à proximité du stade du Centenaire à L'Etang Salé les Hauts.

Aucun véhicule non accrédité (y compris vélos) et aucun accompagnateur n'est autorisé sur le parcours.

Article 12 : ASSURANCES

Les organisateurs sont couverts par contrat d'assurance.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

La responsabilité civile de chaque participant au Trail sport et à la Rando trail est exigée.

Les blessures, accidents, voir décès, des concurrents lors de leur participation à l'épreuve ou lors de leurs entraînements sportifs sont de leur entière responsabilité. La responsabilité des organisateurs ne pourrait être engagée d'aucune manière dans de tels accidents, ni supposée induite par l'utilisation des informations, conseils ou services proposés par les organisateurs ainsi que les ayants droit tels que les partenaires.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité pour tout accident physiologique, immédiat ou futur qui pourrait survenir aux concurrents du fait de leur participation à l'épreuve.

Article 13 : PERTE OU VOL

L'organisation du Trail Des Sables se dégage de toute responsabilité en cas de perte ou vol d'effets personnels qui surviendrait durant le week-end de la manifestation.

Article 14 : DROIT D'IMAGE

«J 'autorise expressément les organisateurs du Trail des Sables ainsi que leurs ayants-droit tels que

partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître et mes données personnelles « fiche participant », prises à l'occasion de ma participation au Trail des Sables, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée», conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978.

Article 15 : CNIL

Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 11 janvier 1978 modifiée dite "informatique et liberté", les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant.

Les participants sont informés par les organisateurs que les résultats seront publiés sur le site internet de Top Chrono.

Article 16 : ENVIRONNEMENT

Les concurrents doivent respecter le balisage et les consignes des organisateurs. Ils s'engagent à ne rien jeter afin de protéger la nature et l'environnement. Les chiens même de petites tailles sont interdits sur le parcours (aucun participant ne pourra faire le Trail des Sables avec son chien)

Article 17 : ANNULATION DE L'ÉVÈNEMENT

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation du Trail des Sables se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Article 18 : ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation au Trail des Sables implique l'acceptation expresse par chaque participant du présent règlement pour lequel il s'engage aussi sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.

Article 19 : ECOLOGIE

Souhaitant renforcer son engagement de formation de sa jeunesse et préserver le site remarquable de la forêt de l'Étang Salé, La DOMINICAINE ATHLETISME organise le Trail des sables 2024 en essayant de minimiser son impact carbone sur l'évènement. Cet objectif impose des choix d'organisation et des initiatives que chaque participant s'engage à respecter.

Récipients pour les boissons :

L'organisation ne fournira pas de gobelet ou récipient sur les ravitaillements ou sur le site Départ/Arrivée. Il

est donc demandé à chaque participant de s'équiper d'un gobelet pour les boissons proposées sur le parcours.

Déchets :

Il est prévu une attention particulière sur la gestion des déchets liés à l'évènement, autant aux ravitaillements que sur l'ensemble du parcours, site du départ/arrivée compris. Des solutions de tri sélectif seront mises en place. Il est demandé à l'ensemble des usagers de la course de respecter ces dispositifs et de ne rien jeter sur le parcours. L'organisation se réserve le droit de disqualifier tout participant jetant un quelconque déchet sur le parcours.

L'ambition écologique du Trail des sables est une aventure collective : toute participation à ces initiatives nous permettra à tous de réussir le pari de réduire l'impact sur l'environnement de cet évènement.